

CESER Bourgogne-Franche-Comté – Séance plénière du 26 juin 2018

Contrat financier 2018-2020 entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et l'État

Intervention de Daniel FRANCOIS, au nom de la CGT

La CGT s'interroge sur les conséquences de ce contrat financier et particulièrement sur l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement limité à 1,2%.

Cet objectif est établi par rapport aux dépenses de fonctionnement de 2017 qui serviront de référence pour les trois années à venir.

Or, le budget 2017 est un budget extrêmement vertueux, peut-être même trop à notre goût.

C'est pourquoi nous craignons que ce contrat financier conduise notre région vers une véritable politique d'austérité qui aurait des conséquences néfastes dans bien des domaines.

Comme l'avis de la commission le pointe, l'accès aux services de santé dans les territoires ruraux nécessite des interventions de la région, et il ne faudrait surtout pas que celles-ci soient rognées par des politiques d'austérité.

Il nous semble donc que ce contrat fasse planer trop d'incertitudes et de contraintes sur les budgets des prochaines années. Les marges de manœuvre de notre région vont être très réduites et peuvent avoir pour conséquence de pousser le Conseil Régional, et aussi d'autres collectivités territoriales, à une simple gestion dans les domaines où la collectivité a des compétences obligatoires.

Sans marges de manœuvre financières, il n'y aura plus de politique régionale et nous craignons que la décentralisation soit ainsi fortement mise à mal.

Bien qu'il n'aille peut-être pas assez loin dans l'analyse des conséquences de ce contrat, l'avis de la commission reprend en grande partie nos inquiétudes.

C'est pourquoi nous voterons cet avis.